

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-du- RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE MARSEILLE

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
D'AUBAGNE

**Nombre d'administrateurs
en exercice : 17**

Présents : 11

Quorum : 9

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance du **jeudi 29 janvier 2026**
L'an deux mille vingt six, le vingt neuf janvier
À 09 heures 30

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard GAZAY, Président du CCAS.

PRESENTS :

Monsieur Gérard GAZAY, Madame Julie GABRIEL, Madame Sophie AMARANTINIS, Madame Irène DUPLAN, Madame Magali ROUX, Madame Brigitte AMOROS, Monsieur Denis GRANDJEAN, Monsieur Dominique DIAZ, Monsieur Luc GUERIN, Monsieur Charles BOUVIER, Madame Catherine CERVONI

ABSENTS :

Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Madame Martine VERNHES, Monsieur Denis GIROMINI, Monsieur Jean-Christophe MERLE, Monsieur Christian JANOT

POUVOIRS :

Monsieur Alain ROUSSET donne pouvoir à Madame Julie GABRIEL

N°02_290126

**Objet : Crédation d'un emploi permanent à
temps complet de Conseiller Aide&vous
(avec ajustement du tableau des effectifs)**

Date de la convocation : 23/01/2026

Conformément à l'article R123-23 du code de l'action sociale et des familles, le secrétariat de séance est assurée par
Madame Claudine JAILLET en sa qualité de Directrice du CCAS.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Président du CCAS

Monsieur Gérard GAZAY

Accusé de réception en préfecture
013-261300412-20260129-290126_02-DE
Reçu le 29/01/2026
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb
er=211523KKN191,givenName=
Gérard,SN=GAZAY,T=Présiden
t,OU=0002 261300412,2.5.4.
97=#0C0F4E545246522D323631
333030343132,O=CCAS AUBAGN
E,C=FR
29/01/2026

Délibération n°02_290126 :

Objet : Crédit d'un emploi permanent à temps complet de Conseiller Aide&vous (avec ajustement du tableau des effectifs)

Rapporteur : Madame Julie GABRIEL

EXPOSE :

L'article L313-1 du Code général de la fonction publique (C.G.F.P) dispose que « les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ».

Par conséquent, seule l'assemblée délibérante a compétence pour :

- Créer, modifier, supprimer des emplois permanents et non permanents,
- Autoriser l'autorité territoriale à recruter sur l'emploi créé,
- Prévoir les crédits au budget pour la rémunération de l'agent qui sera recruté.

Il revient en conséquence au Conseil d'administration de délibérer en application de l'article précité pour créer les emplois nécessaires au fonctionnement des pôles et services du C.C.A.S..

Cette délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondants à l'emploi créé.
En outre, elle détermine le caractère permanent ou non permanent de l'emploi et s'il s'exerce à temps complet ou à temps non complet.

Lorsqu'il s'agit d'un emploi mentionné à l'article L. 412-5, elle précise en outre la nature de celui-ci et la durée des fonctions.

Elle indique enfin, le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-14 du C.G.F.P ou des articles L332-8 et suivants du C.G.F.P. La délibération précise alors le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé.

- 1 poste de Conseiller dans le cadre du Projet « Aide aux Aidants »

Conformément aux dispositions de l'article L313-4 du C.G.F.P, le C.C.A.S procédera à la déclaration de vacance de poste auprès du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Bouches du Rhône.

Le tableau des effectifs du C.C.A.S d'Aubagne est conforme aux besoins actuels de l'établissement.

Néanmoins, afin de permettre l'affectation d'un agent titulaire sur un poste de conseiller et d'assurer la mise en œuvre du projet « Aide aux aidants », il est nécessaire de procéder à la création de ce poste. L'ajustement correspondant du tableau des effectifs fera l'objet d'une délibération distincte.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

VU le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L.313-1 et L.332-8 et suivants,

Accusé de réception en préfecture
013-261300412-20260129-290126_02-DE
Reçu le 29/01/2026
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=er=211523KKN191,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Président,OU=0002 261300412,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323631333030343132,O=CCAS AUBAGNE,C=FR
29/01/2026

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

VU le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

VU le décret n°2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de la catégorie C de la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2022-1200 du 31 août 2022 modifiant l'organisation des carrières des fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2022-1201 du 31 août 2022 modifiant les dispositions indiciaires applicables aux fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique territoriale,

VU la délibération du Conseil d'administration n° 01_191225 du 19 décembre 2025 portant approbation de la Convention cadre Commune d'Aubagne / C.C.A.S. d'Aubagne pour la période 2026-2028,

CONSIDÉRANT la nécessité de renforcer l'accompagnement des aidants familiaux et familiers dans le cadre du projet « Aide aux aidants » mis en place par le C.C.A.S. d'Aubagne ;

CONSIDÉRANT que la création d'un poste de Conseiller(ère) projet « Aide aux aidants » permettra d'assurer l'accueil, l'écoute, l'orientation et le suivi personnalisé des aidants, ainsi que la coordination des actions et partenariats avec les acteurs du territoire ;

CONSIDÉRANT que ce poste constitue un élément essentiel pour garantir la continuité, la qualité et l'efficacité du dispositif d'accompagnement proposé aux aidants, en leur offrant un soutien adapté à leurs besoins physiques, émotionnels et administratifs ;

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : DE CRÉER un poste permanent à temps complet de conseiller « AIDE&VOUS » au sein du Pôle Autonomie, selon le descriptif de poste annexé à la présente délibération.

L'emploi pourra être pourvu par un agent de catégorie C relevant du cadre d'emploi des Adjoints administratifs territoriaux ou de catégorie B relevant du cadre d'emploi des Rédacteurs territoriaux ;

ARTICLE 2 : Dans le cas où les recherches de candidatures statutaires s'avéreraient infructueuses il serait indispensable, au regard des missions du poste et des besoins de l'établissement, d'assurer la continuité du service et de procéder au recrutement d'un personnel contractuel sur le fondement de l'article L 332-8 ou de l'article L332-14 du C.G.F.P.

Le contractuel ainsi recruté devra justifier des diplômes équivalents aux compétences recherchées et/ou d'une expérience professionnelle de 3 ans au moins.

Le traitement maximal accordé sera limité à l'indice brut terminal des cadres d'emplois des adjoints administratifs principaux, des rédacteurs correspondant à l'emploi concerné ;

ARTICLE 3 : D'INSCRIRE les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi au chapitre 012 du budget principal – Charges de personnel et frais assimilés ;

ARTICLE 4 : Monsieur le Président du Conseil d'Administration ou son représentant légal, Madame la Directrice du C.C.A.S., Madame la Directrice des Ressources Humaines de la Commune d'Aubagne, et Madame la Chef du

Accusé de réception en préfecture
 013-261300412-20260129-290126_02-DE
 Reçu le 29/01/2026
 Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumbe
 r=211523KKN191,givenName=
 Gérard,SN=GAZAY,T=Présiden
 t,OU=0002 261300412,2.5.4.
 97=#0C0F4E545246522D323631
 333030343132,O=CCAS AUBAGN
 E,C=FR
 29/01/2026

Service de Gestion Comptable d'Aubagne sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Accusé de réception en préfecture
013-261300412-20260129-290126_02-DE
Reçu le 29/01/2026
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb
er=211523KKN191,givenName=
Gérard,SN=GAZAY,T=Présiden
t,OU=0002 261300412,2.5.4.
97=#0C0F4E545246522D323631
333030343132,O=CCAS AUBAGN
E,C=FR
29/01/2026